

Le couple Bajazet déchiré, qui restera sur le carreau ?

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

6 novembre 2015

AFFAIRE TRES POLITIQUE

Le torchon brûle entre Claudine Bajazet la maire de Sainte-Rose et son troisième adjoint, Alain Lascary, qui a accusé la première magistrate d'avoir embauché son amant à la mairie. Claudine Bajazet a viré son adjoint et porté plainte contre lui. Elle le dit bras armé de son mari Clodomir. Jeudi 29 octobre, lors d'un conseil municipal plein de bruit et de fureur, Claudine a accusé Clodomir de l'avoir frappée. Des conséquences inattendues de la guerre des régionales : la femme est pro-Lurel, le mari pro-Chalus. Voilà qui promet.

Le mélodrame qui se joue à Sainte-Rose – sur fond d'élections régionales futures — entre deux époux qui avaient jusque-là réussi à naviguer au gré des vents, bons ou mauvais, pourrait prendre plusieurs titres. "Quand le pouvoir politique détruit le couple" semble être celui qui tient le mieux la corde. Ce n'est pas la première fois, que ce scénario est joué en Guadeloupe. Les époux Chammougon s'étaient étripés pour le contrôle de la mairie de Baie-Mahault. Ils en ont été finalement éjectés. Car la rancœur peut être tenace et générer beaucoup de dégâts. Cela nourrit l'intrigue ! À un mois du premier tour des élections régionales, qui peut tirer profit de cette situation pour le moins grotesque. Pour l'heure, la sympathie de l'opinion semble se porter plutôt en faveur de Claudine Bajazet. Battre une femme ne donne jamais à l'auteur d'un tel acte, une image reluisante. D'autant que la majorité du conseil municipal s'est ressoudée autour d'elle. D'ailleurs, elle a même ratissé plus large, puisqu'Adrien Baron conseiller municipal de l'opposition, lui aussi, a volé à son secours. Il est vrai que Claudine Bajazet et lui ont pour leader le même candidat à savoir Victorin Lurel.

Résumons : aujourd'hui Clodomir Bajazet apparaît affaibli. Pourra-t-il être d'un grand secours pour Ary Chalus ? Est-ce d'ailleurs son principal

souci ? Quid de Daniel-Louis Justine. Encarté au GUSR, il aurait pu mobiliser pour le député-maire de Baie-Mahault. Mais il a pratiquement disparu des écrans radars. Il est vrai que tout ce beau monde Justine, Bajazet Clodomir et Claudine mordent à peu près sur le même électorat qui aux dernières élections a choisi Claudine Bajazet. Reste Fauver Savan. Candidat très sérieux aux dernières élections départementales, le conseiller municipal de l'opposition résolument à droite a choisi de suivre Laurent Bernier. Avant le vote qui a enlevé ses prérogatives d'adjoint à Alain Lascary, Fauver Savan s'est subtilement éclipsé de la séance. Une façon pour lui de signifier qu'il ne participe pas à ce jeu-là. Cela va-t-il payer ?

INTERVIEW

Claudine Bajazet : " De fait, Clodomir Bajazet n'a jamais admis que le maire, c'est moi "

Claudine Bajazet : Je tiens à dire d'emblée que je ferai tout pour que la ville de Sainte-Rose et sa population pour lesquelles j'exerce de grandes responsabilités, pâtissent le moins possible de cette situation manigancée et orchestrée par mon époux Clodomir Bajazet. Pour ce faire, je vous annonce d'emblée que j'introduirai une procédure de divorce pour faire cesser cette situation ubuesque. Les Sainte-Rosiens n'ont pas à subir en continu les frasques d'un homme aigri, revanchard, serait-il mon époux.

Le Courrier de Guadeloupe : Vous avez déclaré avoir été battue par Clodomir Bajazet votre époux, lui dément. Qu'en est-il vraiment ?

C.B. : Il s'est jeté sur moi et m'a frappé à coups de poing. Mais ce n'est pas la première fois qu'il se laisse aller à de telles extrémités. Jusque-là cela pouvait être une gifle mais cette fois, il était comme fou furieux. Il ne cessait de crier : " Sé méri an mwen, sé élektora an mwen, sé mwen ki mè ". Mon fils Siegmund m'a sorti de ses griffes. Mais il n'y a pas que le témoignage de Siegmund, d'autres preuves existent, officielles, celles-là. Mais je n'en dirai pas plus. Elles seront présentées le moment venu.

LCG : Depuis quand existe cette lutte entre vous pour le leadership

politique à Sainte-Rose ?

C.B. : Clodomir Bajazet s'est rallié à Victorin Lurel en 2004, parce que Lucette Michaux-Chevry l'avait mis plus bas que terre. Mais en réalité c'est un homme de droite. La différence entre lui et moi c'est que je n'ai pas oublié les humiliations. Car moi aussi je les ai subies. Lorsque Victorin Lurel m'a proposé d'être sur sa liste en 2010, il en a pris ombrage. Il faisait la gueule. Il me disait : " Ou fè mwen pi mové ki Loui-Daniel " (ndlr Louis-Daniel Justine conseiller municipal et préféré par les militants pour aller aux cantonales de 2008 au détriment de Clodomir Bajazet). Mais à l'époque, je me disais que cela lui passerait. Les choses ont vraiment pris une autre tournure en 2014, lors des municipales. Je n'avais pas décidé d'être candidate. Ce sont les militants qui l'ont décidé et qui m'ont imposée. Cela s'est passé en décembre 2013, lors d'une réunion qui s'est tenue à Bône Sainte-Rose. Réunion à laquelle je n'ai même pas participé. Clodomir était furieux. Il m'a dit en substance : " Vas-y mais tu vas te casser la gueule ". Et il a annoncé dans la foulée qu'il sera candidat aux départementales. De fait, Clodomir Bajazet n'a jamais admis que le maire, c'est moi. Les choses fonctionnent sans lui. Il en est malade. Il connaît les compétences de Siegmund Bajazet. Il sait tout ce qu'il apporte à l'administration de la ville et comment son aide m'est précieuse. C'est son fils. Clodomir Bajazet lui a demandé de quitter ses fonctions. Mais si ce n'était que cela. Les crises familiales autour de cette question, j'avais appris à faire avec. Mais quand cela déborde, que l'affaire devient publique, qu'elle interfère au niveau même de l'administration communale, ce n'est plus tenable.

LCG : Que voulez-vous dire par là ?

C.B : Dès juin 2015, Clodomir Bajazet a monté un putsch avec le troisième adjoint Alain Laskary. Ils sont allés voir tous les conseillers municipaux pour que ces derniers votent pour m'enlever les délégations de maire. Le vote a eu lieu. La motion a été rejetée 13 voix contre 10. Les élus n'ont pas marché. Mais le coup n'est pas passé très loin. Clodomir Bajazet voulait que les décisions passent par lui. Son véritable objectif toutefois c'était de refaire les élections municipales. Le deuxième coup de Jarnac a été mené toujours avec Alain Laskary. Cette fois la presque totalité du conseil municipal l'a désavoué et a voté le retrait de ses prérogatives d'adjoint.

J'ai d'ailleurs déposé plainte contre lui, parce que j'estime avoir été outragée dans ma fonction de maire. Il m'a également accusé d'avoir falsifié un procès-verbal en exhibant de loin une feuille de papier. Toutefois, aucun journaliste n'a pu consulter ce soi-disant document.

LCG : D'aucuns disent et certainement lui aussi le pense, que ce sont les voix de Clodomir Bajazet qui vous ont élue d'où peut-être son courroux...

C.B : Non seulement il le pense, mais il le dit. En revanche, les gens qui répètent cela ne sont pas de Sainte-Rose. Clodomir Bajazet est un bureaucrate qui n'approche pas les gens. Depuis 2004, c'est moi qui suis au contact de la population, des associations. Les militants n'ont pas de rapport avec Clodomir Bajazet mais avec moi. Aujourd'hui tout le monde l'a lâché. Y compris ses frères et sœurs qui réprouvent ses agissements. S'il est si sûr de son électorat, pourquoi ne s'est-il pas présenté aux municipales ? Nous sa famille, on s'est sacrifié. Au lendemain de ses défaites électorales, il disparaissait. Ce sont les enfants et moi qui affrontions les moqueries et autres quolibets. Je me suis mis corps et âme à son service. Les impôts saisissaient sa paye, mais la mienne aussi. À cette époque, la situation était critique. J'ai fait front. Ce sont mes parents qui me tendaient la main pour envoyer quelque argent à mes enfants qui étudiaient en France.

LCG : Il va peut-être rebondir avec Ary Chalus ?

C.B. : Entre les deux c'est un marché de dupes. Chalus croit avoir trouvé avec Clodomir Bajazet un point d'ancrage à Sainte-Rose. Il se trompe. Les urnes vont le montrer. Quant à Clodomir Bajazet, son ralliement à Chalus, est une tentative désespérée d'exister politiquement. Il croit aussi pouvoir me nuire par ce biais. Mais je suis plus que jamais au combat.

PARCOURS

Clodomir Bajazet prend la mouche et la porte

Clodomir Bajazet est professeur des écoles retraité. Politiquement de droite, il débute sa carrière politique aux côtés de Lucette Michaux-Chevry

et devient maire de Sainte-Rose en 1995 après avoir battu Daniel Jean. Frappé d'inéligibilité pour n'avoir pas déposé ses comptes de campagne à temps, Clodomir Bajazet devra quitter ses fonctions en 2001.

2001, une incompréhensible sortie de route

À ses militants ébahis d'une telle éviction, Clodomir Bajazet répondra péremptoire que c'est une stratégie. Dès lors, il n'aura de cesse de lorgner du côté de la mairie, rongeant son frein. À la municipale partielle qui suit, Richard Yacou son ex-premier adjoint et maire par intérim, défend chèrement sa place, fait campagne contre lui et se fait réélire.

2003, ennuis judiciaires et autres tracasseries

Visiblement le vent a tourné et les tracasseries vont alors se faire jour quand le 24 octobre 2002, les époux Bajazet seront condamnés solidairement par le tribunal correctionnel pour n'avoir pas déclaré leurs impôts entre 1997 et 1999. Un nouvel oubli qui coûtera cher. Clodomir Bajazet va alors écoper d'une peine d'emprisonnement avec sursis, d'une amende et de cinq ans de privation de ses droits civiques et civils.

2014, le cheval de Troie de la reconquête

Toujours sur le qui-vive, Clodomir Bajazet n'aura de cesse de dénoncer la gestion de son ex-camarade d'Objectif Guadeloupe à la tête de la commune dont il avait fait son Saint Graal. Est-ce pour mieux le contrer et en désespoir d'une solution plus à sa mesure qu'il se décide à faire campagne aux côtés de son épouse soutenue par la fédération du Parti socialiste ? Toujours est-il que le binôme Bajazet des récentes élections départementales apparaissait comme une cote mal taillée. À l'image, les gestes et postures trahissaient déjà un binôme divergent.

2015, " Tu quoque mi fili "

Les récentes révélations sont juste venues confirmer au public des blessures bien plus profondes. Un feu mal éteint qui s'est vu ravivé par l'émergence politique de celle que l'époux Bajazet n'avait pas vu venir, tant il avait par le passé été maître du jeu. Cette fois, il semble que la défaite ait un goût bien plus amer pour celui qui voit en son épouse la Brutus de César.

PRISE DE POSITION

Siegmund Bajazet : " Tout cela relève d'un coup politique "

Siegmund Bajazet est le fils des époux Bajazet. Cadre administratif de préfecture, il occupe la fonction de directeur de cabinet du maire. Il estime qu'il s'agit là d'un coup politique orchestré par son père à l'approche des régionales. Pour déstabiliser sa mère.

Jusqu'ici j'étais assez modéré ne voulant pas mettre de l'huile sur le feu. Car ce sont tout de même mes deux parents. Mais mon père a prétendu que je le soutenais. Faux ! C'est la raison pour laquelle je sors de ma réserve. Il a violenté ma mère. Les faits se sont produits en ma présence. C'est moi qui suis venu au secours de ma mère. Il ne pourra pas nier longtemps les faits. Tout cela relève d'une opération politique. Soit. Il fallait créer le buzz autour de Sainte-Rose pour déstabiliser Claudine Bajazet au profit de Chalus. Mais il aurait très bien pu soutenir le maire de Baie-Mahault sans être obligé d'aller aussi loin. Pas sûr que ni lui, ni Chalus ne puissent tirer profit de tout cela

PARCOURS

Claudine Bajazet brandit sa majorité politique

Claudine Bajazet Gabriel est enseignante de profession et accompagne depuis des années le destin politique de son époux Clodomir Bajazet. Située à l'origine à droite dans la déferlante " Objectif Guadeloupe " qui avait le contrôle politique de bien des communes de Guadeloupe dont Sainte-Rose, elle bifurque en 2010 à gauche et devient conseillère régionale sur la liste de Victorin Lurel. Celle qui en coulisse gérait les bons et mauvais côtés de la carrière politique de Clodomir Bajazet se lance à son tour. Visiblement, elle n'a pas la bénédiction de son époux.

2014, une victoire peut en cacher une autre

La voilà lancée dans la bataille des municipales 2 014 contre Richard Yacou avec un certain Clodomir Bajazet tapi dans l'ombre. Quoi qu'il en

soit, c'est un succès qui précède celui des élections départementales en 2015 où de premiers soupçons de divergences avec son binôme d'époux font craindre une bataille rangée pour le canton 2 de Sainte-Rose. Finalement, il n'en sera rien.

Des succès qui font grincer des dents

Même si de tradition, la Guadeloupe est l'un des départements français où les femmes réussissent le mieux en politique, le parcours de Claudine Bajazet n'est pas exempt de crocs-en-jambe. Le premier tient du fait qu'au détour d'une conversation il y aura toujours une allusion quant à sa légitimité d'élue. " *Ce sont les voix de Clodomir Bajazet qui l'ont portée à la tête de la mairie* " entend-on dire. Clodomir Bajazet lui-même en est intimement convaincu. Sauf que pour la population de Sainte-Rose, rien n'est moins sûr. Réponse dès le 6 décembre prochain, au premier tour des élections régionales.

2015, les régionales de tous les dangers

La nouvelle bataille des régionales n'a fait qu'envenimer le climat entre une femme élue récemment maire et conseiller départemental et son époux qui voit en elle une simple transition voir une usurpatrice. Reste que cette vision n'est pas celle des élus Sainte-Rosiens qui viennent de trancher dans le vif en faveur d'un soutien plein et entier à leur maire.

VIE EN SOCIÉTÉ

Expédition punitive : on a encore tué à Pliane...

5 ans après la mort du jeune John Bigor survenu aux quatre Chemin à Pliane, l'histoire se répète. Même lieu. Même scénario. Mêmes circonstances. Cette fois la victime se nomme Benjamin Jasor. Récit.

Lundi 21 septembre. Entre 18 et 19 heures. Quatre chemins Pliane à Gosier. Une quinzaine de jeunes profitent de la lumière des lampadaires publics et discutent. Un regroupement de jeunes comme on en voit partout. Tout à coup, une voiture rouge déboule en trombe, freine tout aussi intempestivement. L'un des occupants de la voiture descend. Il tire

plusieurs coups de feu sur des jeunes hommes qui discutaient tranquillement. Un d'eux, Benjamin Jasor 29 ans, est atteint mortellement. Transporté au CHU, il succombera à ses blessures le lendemain. L'enquête est en cours. Mais les assassins courrent toujours.

Au-delà de son caractère tragique, cette histoire interpelle à plus d'un titre. D'abord, elle ressemble en tout point à un scénario identique qui s'est déroulé il y a cinq ans, un 3 octobre 2010, même lieu, même circonstances. Seules changent les victimes et sans doute les assassins. Ce soir-là, aux quatre chemins Pliane, John Bigor qui était en train de discuter sous les lampadaires avec ses amis va trouver la mort alors qu'il s'apprête à rentrer chez lui au volant de la voiture de ses parents. Arrive alors un autre véhicule avec à son bord quatre individus dont un mineur de 17 ans qui se mettent à tirer. John Bigor reçoit une première balle à l'épaule. Mais son meurtrier fait le tour de la voiture et vient lui porter le coup de grâce à bout portant. En pleine tête. Les assassins seront retrouvés 4 mois plus tard. L'enquête et le procès qui suivent établissent qu'il s'agissait d'une expédition punitive. Les jeunes de Pliane ayant eu maille à partir avec des jeunes des Abymes dans un établissement de la plage de Saint-Félix. Un commando est venu les punir. Le meurtrier a d'ailleurs tiré au jugé. John Bigor n'avait rien à voir avec leur histoire. C'est ce que déclarera l'un des prévenus à la barre du tribunal. Il est d'ailleurs fort possible que le schéma mis en place lors du meurtre de Benjamin Jasor soit le même, et qu'au final la victime des représailles soit complètement étrangère au différend qui oppose les membres de l'expédition punitive aux jeunes du quatre chemins de Pliane.

Cette sombre histoire qui se répète à cinq ans d'intervalle fait bouillir tout le quartier. Les natifs des vieilles familles de Pliane tout au moins. Ils estiment que les conditions de vie qui sont faites aux jeunes viennent renforcer un sentiment diffus d'injustice. Les jeunes sont dans la rue parce qu'ils ne peuvent faire autrement dira un vieux monsieur qui a toujours habité le quartier. C'est vrai. Pas d'infrastructures, pas de salle de réunion, pas de terrain de sport. Il existe juste un terrain de basket situé dans l'école primaire mais auquel les jeunes n'ont pas accès. Par ailleurs, il y a deux populations à Pliane. L'une qui vit là depuis plusieurs générations et qui se sent complètement abandonnée, et une autre qui a

choisi de construire des villas cossues à cet endroit, d'y habiter pour jouir de son positionnement et de sa vue sur mer imprenable, surtout. Les deux populations ne se fréquentent pas. Et se croisent rarement. Ils n'ont pas les mêmes besoins ni les mêmes préoccupations. Mais les inquiétudes des uns pourraient aussi devenir celles des autres.

QUARTIER DELAISSE

Les élus du Gosier interpellés

Nous avons rencontré plusieurs membres des deux familles endeuillées. Chez eux, la douleur est tout de suite palpable. Cinq ans après, la mère de John Bigor ne s'est toujours pas remise du drame qui l'a frappée. Quant à la mère de Benjamin Jasor, les faits sont trop récents pour qu'elle ne soit plus encore complètement sonnée. Mais outre la douleur c'est une sorte de révolte rentrée qui s'exprime. *"Bien sûr personne à part les criminels n'est responsable de ces deux drames mais tout de même, vous avez vu Pliane. Jusqu'à très récemment nous étions complètement isolés. Pas de transport public. Il n'y a rien pour les jeunes. Nous avons l'impression de ne pas faire partie de la ville du Gosier. Pire poursuit la mère de John lorsque mon fils est mort, les élus des Abymes sont venus me voir. Je ne sais pas où madame Carabin (députée et maire de la ville du Moule) a trouvé mon adresse mais elle m'a adressé quelques mots que j'ai gardés. Le directeur de l'hôpital où je travaille m'a rendu visite. Mais aucun élu du Gosier. Rien. Pas un mot. Ils ne se sentent pas concernés par les drames des familles de Pliane."*

STUPEFIANT!

Plus de 800 kg de cocaïne saisis au large de la Guadeloupe

Dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 2015, un Go Fast faisant route vers la Guadeloupe est intercepté par le Ventôse. L'avion de patrouille CP 140 des forces armées canadiennes, en poste à Fort-de-France participe à l'opération. Près de 800 kg de marijuana sont alors saisis. Le lendemain 3 octobre au matin ce sont 808 kilogrammes de

cocaïne pure qui sont trouvés à bord d'un voilier nommé Séquoyah. Le bateau battait pavillon américain et avait été signalé par les agents de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED). Avant son interception, le voilier avait été pisté par le CP 140 des forces armées canadiennes et un Falcon 50 de la Marine nationale. La drogue récupérée a été remise à l'antenne Caraïbes de l'OCRTIS pour destruction. Sept présumés narco-trafiquants ont été placés en garde à vue dans le cadre de l'enquête judiciaire, placée sous l'autorité du procureur de la République de la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Fort-de-France.

La zone maritime des Antilles françaises reste une région fort prisée par les trafiquants de drogue. En témoignent les prises de plus en plus fréquentes et conséquentes réalisées dans la région. 7,8 tonnes de drogue ont été interceptées en mer depuis le début de l'année par l'action conjointe des services français positionnés dans la zone maritime des Antilles.

MARDI ROUGE

Deux fusillades, un blessé très grave

Un jeune homme de 25 ans a été pris pour cible par deux agresseurs mardi 29 septembre vers 23 heures cour Zamia aux Abymes. Il est dans un état critique. Un peu plus tôt dans la soirée, c'est au Gosier qu'un autre homme plateau Saint-Germain. Il a été touché aux jambes. Quelques minutes après un jeune homme s'est présenté aux urgences, disant avoir été blessé par balles lui aussi au Plateau Saint-Germain.

EXÉCUTION

Un garçon de 16 ans abattu à terre

Un adolescent se trouvait sur un scooter avec un autre jeune, dans la nuit de lundi à mardi à Capesterre de Marie-Galante, lorsque vers une heure du matin deux individus sont arrivés et ont demandé au passager de s'en

aller. Ils ont ensuite frappé le conducteur puis, une fois le jeune homme au sol, l'ont abattu d'une balle de fusil de chasse. Les agresseurs se sont enfuis avec le scooter de la victime, qui est décédée quelques instants plus tard.

BRÈVES

Les armes à feu c'est dangereux

Prison ferme pour détention d'arme

Un suspect de 24 ans comparaissait mercredi 30 septembre pour détention d'arme de catégorie B en récidive. La nouvelle présidente du tribunal correctionnel n'était pas contente : " Ça suffit avec les armes ! Quand on en trouvera, il y a aura incarcération, faites passer le message à vos amis ". Ce que le jeune homme aura du mal à faire puisqu'il a été condamné pour ce délit à huit mois de prison (le ministère public avait requis un an). Il faut dire qu'il est soupçonné d'avoir avec les armes en question tiré le mois dernier sur des policiers à Lauriscluse. Et les tirs de la veille ont dû aussi influencer le tribunal.

Superhéros

Entrées au tribunal

Neuf nouveaux magistrats ont officiellement pris leurs fonctions vendredi 2 octobre au tribunal de Pointe-à-Pitre, dont le nouveau procureur Xavier Bonhomme et la nouvelle présidente du tribunal de grande instance Béatrice Blanc. 33 % des effectifs ont ainsi été renouvelés et on espère qu'ils ont des superpouvoirs parce qu'il en manque encore 11 % (contre 5 % au niveau national)...

Sorties de route

Deux voitures et un avion

Lundi 28 septembre, un conducteur a encastré son véhicule dans le mur d'une épicerie du Gosier. Quatre personnes ont été diversement blessées. Jeudi 1er octobre, un véhicule est tombé dans un fossé à Gourbeyre, dans

la descente de Galéan. Ne tiennent pas bien la route, les voitures, en ce moment... Samedi 3 octobre vers 10 heures, un petit avion a loupé son atterrissage sur la piste de Terre-de-Haut aux Saintes. Aucune des quatre personnes à bord n'a été blessée, malgré une spectaculaire sortie de piste, si les avions s'y mettent aussi...

Retour sur route

Moins de morts en Guadeloupe

Le comité interministériel sur la sécurité routière le vendredi 2 octobre a pris 22 mesures. Exemples : radars plus nombreux, 10 000 leurres d'ici trois ans ; éthylotest anti-démarrage étendu ; entreprises sanctionnées en cas d'excès de vitesse de leurs salariés (vu que souvent ce sont elles qui les font aller trop vite). En 2014, la route a tué 3 384 fois en France, mais c'est surtout 2 015 et notamment l'été catastrophique qui a poussé le gouvernement à réagir. À l'avenir, Manuel Valls ne veut plus voir que 2 000 tués. En Guadeloupe en revanche, l'hécatombe diminue : depuis 9 mois, par rapport à la même période en 2014, on compte 6 % d'accidents en moins, 11 tués en moins, moins de blessés graves ou légers.

Vol violent envers enfant

Six suspects identifiés

Lors d'un violent braquage en novembre 2014 dans une maison de Bouillante, les malfaiteurs avaient menacé l'un des enfants de la famille pour obtenir ce qu'ils voulaient. Six suspects ont été identifiés, deux sont déjà incarcérés, les quatre autres ont été déferrés vendredi 2 octobre devant le parquet de Basse-Terre. Deux d'entre eux ont été maintenus en détention en attendant le procès le mois prochain.

Viol en réunion

Réquisitoire suivi

Trois hommes ont été condamnés à 16, 10 et 8 ans de prison par le tribunal de Basse-Terre jeudi 1er octobre à pour un viol en réunion commis le 15 février 2015. Le parquet avait requis entre 10 et 14 ans.

Injure raciale

Trois mois de prison

Finalement le tribunal de Basse-Terre a vendredi 2 octobre condamné Nicolas Chaulet à trois mois de prison, 1 500 euros d'amende, 7 800 euros de dommages et intérêts pour injure publique à caractère racial, dégradation de biens et menace de mort réitérée. Il devra aussi suivre un stage de citoyenneté, ce qui n'est certes pas du luxe.

La mort d'une mule

Dénonciation in extremis

Le 30 décembre 2013, un jeune antillais s'apprêtait à regagner l'Hexagone avec plusieurs dizaines de boulettes de cocaïne dans l'estomac. L'une des boulettes avait éclaté et le garçon était mort en quelques minutes dans un hôtel de Sainte-Anne. Il avait néanmoins eu le temps de dénoncer son commanditaire, un récidiviste de 34 ans qui a été condamné mardi 29 septembre à huit ans de prison pour homicide involontaire et trafic de drogue.

Mauvais sort (1)

13 cambriolages, 3 suspects

Une bande était soupçonnée d'avoir commis 13 cambriolages un nombre ; qui a dû lui porter malheur puisque gendarmes et policiers, sur le qui-vive depuis plusieurs jours, ont vendredi 2 octobre à Pointe-à-Pitre interpellé trois suspects, originaires des Abymes et âgés d'une vingtaine d'années.

Mauvais sort (2)

Vélo volé, voiture brûlée

En colère après le vol de son vélo, un homme avait jeudi 29 septembre à Saint-Louis incendié la voiture de ses voisins âgés qui n'étaient pour rien dans le vol du vélo. Le suspect a dit que son agressivité était le résultat d'un ensorcellement vaudou. Ce qui n'a pas empêché le tribunal de le condamner dès le lendemain à deux ans de prison.

Paradis perdu

17 voitures visitées

17 voitures de la résidence " Le Paradis " à Convenance, Baie-Mahault, ont été cambriolées dans la nuit du lundi 28 au mardi 29 septembre. Après avoir cassé les vitres, les voleurs se sont emparés de quelques billets, effets personnels, documents administratifs et même de tapis de sol et... d'un pommeau de levier de vitesse.

Faux représentants de la Région...

...mais vrais escrocs

Des personnes se disant envoyées par la Région essaient de vendre dans les foyers, notamment aux personnes âgées, des climatiseurs ou... des systèmes de traitement des sargasses. La Région recommande la plus grande prudence et conseille de porter plainte si l'on est démarché de la sorte.

Pêcher n'est pas jouer

En période d'ouverture les contrôles continuent

La pêche au lambi est ouverte depuis le 2 octobre et jusqu'au 31 janvier mais tous les coups ne sont pas permis. On ne doit pas pêcher au-delà de 25 mètres de fond. L'utilisation de la bouteille est interdite. Le mollusque doit peser au minimum 250 grammes (non, pas avec la coquille, petits malins). Les services de l'État assurent que les contrôles se poursuivront : période de pêche ou pas, le lambi reste une espèce protégée.

OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS ET DES HANDICAPS

Déviances délictueuses : l'étude qu'il faut connaître

" La délinquance des 13-18 ans en Guadeloupe " était le thème de la conférence organisée le mercredi 7 octobre par le CR-OIH, au centre d'affaires, Espace la Rocade à Grand-Camp. Il s'agissait de présenter les résultats d'une étude portant sur la période allant de 2005 à 2010 afin d'appréhender les modes d'existence de la délinquance juvénile.

Conduite et présentée par Gaëlle Compper-Durand, docteur en droit, consultante en politiques publiques et criminologue, l'étude sur la délinquance des 13-18 ans en Guadeloupe s'est concentrée sur 4 aires géographiques, le chef-lieu de Basse-Terre, avec ses deux ZUS et les communes avoisinantes ; le pôle de Sainte-Rose ; la ville du Moule ; la communauté de communes de Marie-Galante.

Une distinction a été établie entre les comportements déviants ou transgressifs des mineurs et ceux ayant donné lieu à sanctions judiciaires au titre de l'enfance délinquante.

Les difficultés scolaires ou la déscolarisation précoce, la défaillance des parents, les difficultés économiques de la famille..., constituent des facteurs favorables à la déviance et à la délinquance chez les jeunes.

L'étude met en exergue que la délinquance juvénile en Guadeloupe a principalement pour auteurs des garçons portés par " *l'âpreté des aspirations matérielles inassouvies* ". On parle alors de délinquance d'appropriation. On relève également la conflictualité des rapports à l'autre qui engendrent des violences interpersonnelles. Ces jeunes aiment à se regrouper et former des biks qui peuvent générer incivilités et délinquances.

Les acteurs de la protection judiciaire ont relevé que les comportements déviants ou délictueux des mineurs peuvent se ranger par " *vagues criminelles* " dont l'objet est différent d'une époque à l'autre : délinquance crapuleuse entre 2005-2007, atteintes sexuelles entre 2008-2009 (tournantes, films pédopornographiques), violences à personnes commises en réunion (happy slapping, bagarres en groupes ou bandes) pour la période 2010-2011. Pour Gaëlle Compper-Durand " *il convient de se remémorer que l'adolescence est un moment particulier de la vie où l'adolescent s'affranchit des règles en expérimentant des conduites hors normes. Cette phase est généralement temporaire mais la persistance de ces comportements juvéniles déviants voire leur aggravation est un signe annonciateur de l'entrée en délinquance* ".

TÉMOIGNAGE DE RÉINSERTION

Yannick Théodore : " les personnes déviantes finissent par devenir accessibles à un moment ou un autre de leur vie "

Grand-Camp, à la sortie d'une conférence sur la délinquance des jeunes à laquelle il vient d'assister, un jeune homme, pochette à la main, tente de désengorger un embouteillage causé par une automobiliste. La voiture sur la chaussée entrave la circulation dans les deux sens. Le retentissement des klaxons traduit l'exaspération des autres automobilistes. Le jeune homme, sourire taquin et gouaille " ti jène ", fait poliment remarquer à une dame qu'elle est la cause de ce tintamarre. " Fou mwen la pé " le gratifie-t-elle et s'emprise de remonter la vitre de sa voiture. Il traverse, veut tenter de discuter. Il frappe sur la vitre pour l'interpeller, à la recherche d'un dialogue qui ne viendra pas, pour exiger le respect. La colère monte. Il serre les poings, prend une profonde inspiration, semble se raisonner, secoue la tête de dédain. " Apwè sa zot ké palé dè jénès, zot ké palé dè violans ! "

Il, c'est Yannick Théodore, président de l'association de quartier de Grand-Camp, Wu Tang Park Massif. Il se définit comme un pur produit de la rue. 32 ans, marié, père de deux enfants. Après un passé teinté de délinquance marqué par des condamnations judiciaires, il a trouvé le salut dans les bras d'une femme et met son expérience de la rue au service des quartiers de Grand-Camp et du Raizet. Pendant cinq mois il a été médiateur social. Sa mission n'aurait pas connu de suite " pour raisons budgétaires " lui aurait-on avancé. Il dit continuer, bénévolement, à rendre visite aux habitants pour les aider. Il est à la recherche d'un emploi " même au SMIC, du moment que je peux élever mes enfants et aider tout le monde jeunes et moins jeunes ".

Le Courrier de Guadeloupe : *Comment pouvez-vous mettre votre expérience de la rue au service des jeunes ?*

Yannick Théodore : L'essentiel est d'être franc. Il ne faut pas leur dire des choses pour les faire rêver, que si tu fais tout bien t'aura tout bon. Tout ça c'est faux. Nous ne vivons pas dans un mythe, nous vivons dans la réalité. Personne ne naît fondamentalement gentille ou méchante. C'est l'accompagnement, l'environnement dans lequel la personne se trouve qui fait qu'elle s'en sort ou pas. C'est un peu comme ces savants fous à

l'époque qui concoctaient des formules pour trouver de l'or ou des remèdes. C'est tout un état de petits éléments qui s'accumulent dans la vie de quelqu'un qui lui permettront de devenir quelqu'un de " bien " ou alors de " mauvais ", et en plus rien n'est figé ni dans un sens ni dans l'autre.

LCG : *Êtes-vous quelqu'un de bien aujourd'hui ?*

y.t. : Non. Enfin, c'est difficile à dire mais j'ai envie d'y croire. J'ai envie de me dire que par rapport à ce que j'étais avant j'ai évolué dans le bon sens ; mais vous savez demain je ne suis pas à l'abri d'une rechute. J'ai appris à rester réaliste à ne pas me faire de fausses idées pour ne pas être déçu des autres ou de moi-même.

LCG : *Comment peut-on faire pour prévenir la délinquance ?*

y.t. : On ne peut pas prévenir la délinquance ponctuellement. Cela réclame une vigilance totale et constante. Les personnes déviantes finissent par devenir accessibles à un moment ou un autre de leur vie. Il faut donc être présent et sensible au moment où l'interlocuteur tend l'oreille. Car il y a un moment où il tend l'oreille, il y a un moment où il appelle à l'aide. Il y a un moment où même si tu lui donnes des millions il n'en veut pas, il te dit c'est de ma vie que je veux.